

## Eaux de Baignade

Délégué en charge de ce dossier sous la mandature Blanc, c'est bien volontiers que je pioche dans mes souvenirs et mes notes, pour apporter mon concours narratif à ce blog, de plus en plus intéressant, avec des sujets variés, des commentaires de blogueurs pertinents, un vrai bouillon de culture.

---

### 1- Salubrité des plages

La pollution des eaux se contrôle à la sortie de la STEP (**ST**ation d'**ÉP**uration). C'est cet aspect, sanctionné par le non renouvellement de l'autorisation préfectorale, qui impose de changer ou de faire évoluer le processus d'épuration. Elle se contrôle d'autre part en fin de parcours, aux plages, avec les eaux de baignade.

Les plages sont exposées à tous les rejets à la mer : rejets accidentels de la STEP et rejets des stations de relevage en cas de panne. En dehors de ces incidents techniques, le principal vecteur de pollution vient des pluies rejetées aux extrémités en mer des collecteurs de pluies et de l'aboutissement des ruisseaux.

La loi ne considère que la finalité du processus, c'est à dire la propreté (sanitaire) des eaux de baignade, avec un dispositif de sanctions à l'appui : des notations pouvant aller jusqu'à la fermeture des plages. Aux communes de faire ce qu'il faut, si elles ne veulent pas être pénalisées.

La propreté "réglementaire" des plages est associée à la présence ou non de deux bactéries : les Entérocoques et les Escherichia Coli, rien d'autre. On ne prend pas en compte la présence d'algues vertes, la turbidité, les polluants chimiques, sans quoi les eaux de baignade des estuaires et autres plages côtières seraient disqualifiées avant même les contrôles sanitaires. L'eau non contaminée peut être trouble, mais les pavillons sont bleus !

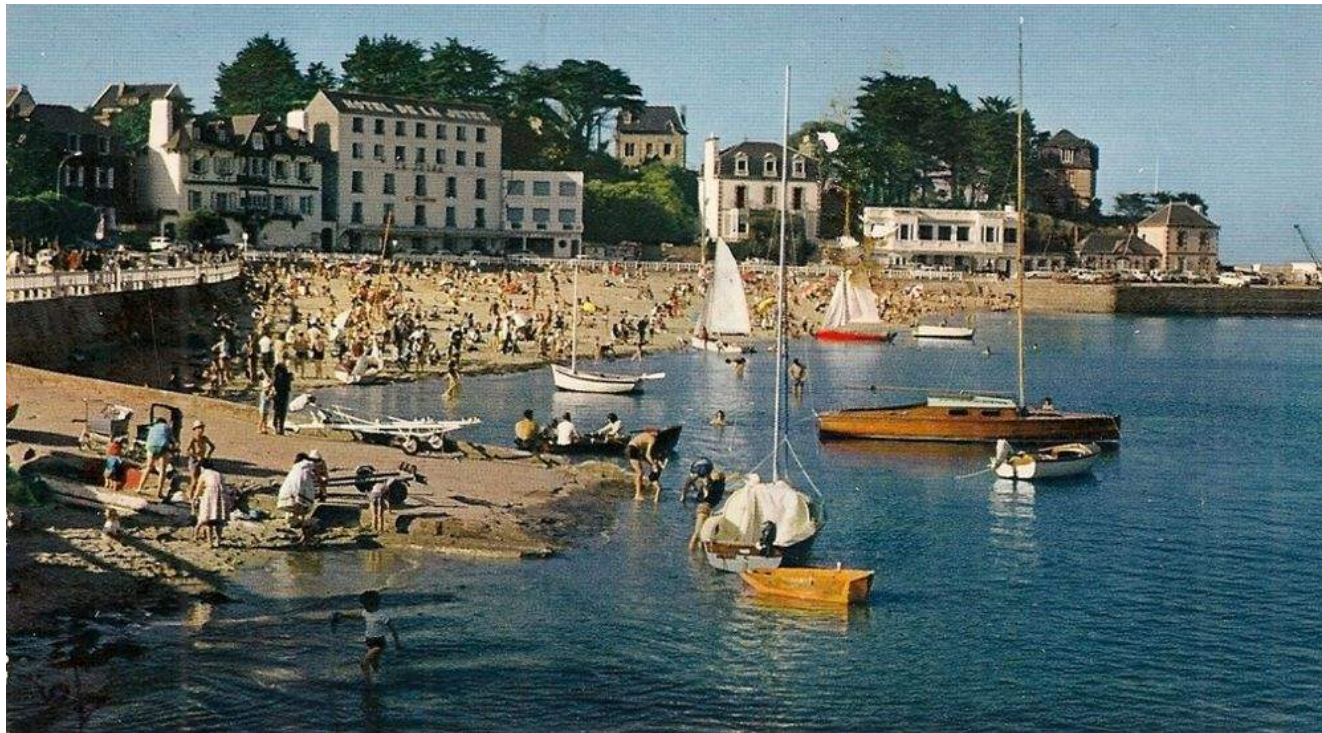
Comme il s'agit d'une affaire de santé publique, c'est l'ARS, l'Agence Régionale de Santé (ex DDAS) qui est le juge de paix. L'ARS ne contrôle que les deux types de bactéries citées ci-dessus, non pas qu'elles soient spécialement actives, mais parce qu'elles sont des marqueurs reconnus. En fait on utilise le mot pollution, on devrait employer le mot contamination, mais c'est un mot qui fait peur ! C'est pourtant ce mot que je vais utiliser pour bien différencier les contaminations des pollutions.

L'ARS procède à des analyses de toutes les plages officielles, en toute indépendance. À Saint-Quay-Portrieux, environ tous les 15 jours, du 15 juin au 30 septembre, sans prévenir, des analyses sont effectuées, toujours au même endroit, environ 3 heures après la pleine mer.

A la différence de ce qu'affirme un ancien conseiller, "expert" de la fonction municipale, les 4 plages officielles faisant l'objet d'un suivi de l'ARS et d'affichage sont : la Comtesse, les Châtelets, la piscine d'eau de mer et le Casino. Il est également dans l'erreur pour la salubrité de l'eau du port car c'est la plage du port, sauf peut être, quand il pleut (ça n'a jamais été relevé), qui avait, et la piscine d'eau de mer du Casino qui a les meilleures analyses mais chut, il ne faut pas le dire, c'est un port !

A moins qu'il ne suggère que la création de l'aire de carénage a aggravé la situation ! J'avais noté au passage qu'à la mise en route de l'aire de carénage, aucun contrôle de l'efficacité du système d'épuration n'avait été spécifié. L'aire est réputée conforme du fait de son existence !

La propreté de l'eau du port d'échouage est due au fait qu'il se vide deux fois par jour.



© www.delcampe.net

La plage du port était suivie par l'ARS et c'est Robert Allenou pendant sa mandature qui a pensé qu'il n'était pas très judicieux de la considérer comme telle, d'autant que le règlement portuaire stipulait l'interdiction de se baigner. Il a donc été décidé de ne plus faire de suivi sanitaire et de ne plus prononcer le mot "plage". Le panneau d'interdiction de baignade n'avait comme finalité que de couvrir la ville. Pas question de rendre l'interdiction effective par des interventions de la police ou de la gendarmerie mais, en cas d'accident, les règles sont affichées et le maire couvert.

Autres inexactitudes professées par le même :

- Si la baignade est bien interdite, elle l'est par le règlement portuaire et les plongeurs sous marins ne sont pas cités dans le règlement portuaire.
- Le règlement portuaire autorise la voile dans les zones d'évitage. Les autorités n'ont jamais empêché un bateau sans moteur de prendre son mouillage, d'accoster ou d'appareiller à la voile. Elles n'interdisent pas non plus aux stagiaires ou compétiteurs du pôle nautique ou du C.V.Px de sortir en optimists et en planche à voile... à la voile !
- Ces interdictions n'ont rien à voir avec des aspects sanitaires.
- La commune n'est plus récipiendaire du pavillon bleu pour ses plages depuis... avant la mandature Blanc ! On a beau scruter le [site internet du pavillon bleu](#), boïlou.

C'est amusant mais, la vie est faite ainsi, dès qu'il y a des interdictions, il a des flics auto-proclamés pour les faire appliquer rageusement. Il n'y a qu'à voir le comportement de certains plaisanciers au port d'échouage lorsqu'ils prennent à partie des nageurs qui ne les gênent pas, uniquement en raison de leur obsession pour les interdictions faites aux autres !

---

## 2- Situation sanitaire des plages à Saint Quay Portrieux

**Globalement bonnes, voire excellentes mais... à risques**, explications :



La plupart du temps les eaux sont excellentes, avec des analyses inférieures à 15 Escherichia Coli ou Entérocoques. Parfois de l'ordre de 150 à 200, simplement bonnes. Accidentellement supérieurs à 2000, un vrai désastre. Je me suis arraché le peu de cheveux qui me restaient pour essayer de comprendre, car ni Véolia ni les services techniques n'apportaient d'explications à ces deux situations. Après avoir établi des

spécifications, une campagne de mesures a été entreprise pour tenter de comprendre les épisodes de contamination massive et les situations moyennes à 200 Escherichia Coli.

**Contamination massives** : À l'automne 2011 j'ai voulu faire le lien entre les épisodes contaminants et la pluie. Les conclusions des mesures effectuées sont qu'il y a un lien direct implacable entre les deux. C'était sous-entendu dans le rapport d'étude des eaux versant mais il fallait identifier et quantifier. Dès qu'il pleut, les eaux de versant (eaux de ruissellement de pluies) s'écoulent vers la mer en lessivant les sols. Elles récoltent tous les déchets, déjections de chiens mais pas que, celles des oiseaux et des renards, des installations particulières non conformes, les mégots etc.

Le même rapport avait quantifié les écoulements des averses et préconisé des actions correctives à mettre en œuvre, notamment l'installation de deux bassins de rétention. Un au parc de la duchesse Anne, d'une capacité de 2750 m<sup>3</sup> et un dans l'aire gazonnée, au dessus de la plage de la Comtesse, d'une capacité de 170 m<sup>3</sup>. Ces bassins sont destinés à retenir l'écoulement des épisodes pluvieux pendant environ trois jours, la durée nécessaire à l'autodestruction des germes.

Je pensais que l'installation de ces bassins nous mettrait à l'abri de contaminations massives, mais la contamination du 15 août 2011, à plus de 2000 Escherichia Coli, qui s'est produite avec un beau soleil à l'heure du déjeuner était d'un autre ordre. Tout portait à croire que les égouts avaient débordé or aucune panne de relevage n'était enregistrée.

---



### 3- Stations de relevage



Il y a sept stations de relevage dans notre ville, les deux plus importantes étant celle de la place de Verdun et celle du port (photo). Elles sont situées aux points bas du réseau d'égout, sont modernes et en bon état, sauf qu'elles renvoient les eaux pompées à la STEP. Chaque station est équipée d'un bassin de collecte (une bêche), de contacts et d'alarmes de régulation de niveau, et de deux pompes en stand-by l'une de l'autre.

Pour donner suite à l'audit de l'ensemble des systèmes d'eaux usées de la ville, nous avons apporté deux améliorations faciles : Addition d'une alarme de débordement sur chaque poste, qui permet de savoir, en plus des dysfonctionnements de la station, s'il y a eu débordement effectif ou non. Sur chaque coffret de commande électrique des pompes, une possibilité de brancher une alimentation volante à partir d'un générateur mobile. Ce sera fait au fur et à mesure du remplacement des coffrets vétustes. Toutes les séquences de fonctionnement et les alarmes sont renvoyées et enregistrées au P.C. de Véolia à Langueux avec un permanent qui peut déclencher des interventions rapides.

Le matériel installé a été modernisé progressivement depuis plus de trente ans, il est globalement au top et on ne déplore quasiment aucune défaillance. Il y a eu une coupure de câble à la station du port à l'automne et vous avez peut-être le souvenir du système de dépannage avec un câble traversant la route au droit du carré de la douane car la prise de branchement par groupe électrogène n'existe pas encore.

Le contrat qui nous lie à Véolia est un fermage, la ville est propriétaire de tous les équipements, et les finance.

---

### 4- La contamination de la plage de la Comtesse



La pollution du 16 août 2011 m'a rendu perplexe. Mon premier réflexe avait été de mettre en cause la Résidence de la Comtesse. Quelques années auparavant, le même phénomène avait eu lieu avec la même conséquence. L'installation de la résidence était obsolète et, sous la pression de la municipalité, la résidence a investi lourdement dans une vraie station moderne, puissante avec redondance et télésurveillance. Les enregistrements ne montraient aucun

dysfonctionnement. L'année suivante, à la pleine saison de l'été 2012 on a serré les fesses en espérant que rien ne se passe et tout s'est bien passé.

J'avais demandé aux surveillants de plage d'avertir immédiatement la mairie s'ils notaient des anomalies à l'émissaire des eaux pluviales situé au droit du poste de surveillance. En

2013, le 16 août les surveillants de plage nous alertent d'un rejet d'eaux noires à l'émissaire. Il fait beau et il est 13 h. Heureusement l'ARS n'est pas présente et la ville n'est pas pénalisée.

Que peut-il y avoir de commun entre ces deux contaminations séparées de deux ans ? Pourquoi la modernisation à la résidence de la Comtesse n'a rien changé ?

La coïncidence des deux dates et de l'heure intrigue. Cela correspond statistiquement au pic de présence estivale d'été et, 13 h, c'est l'heure de retour de la plage avec probablement un pic d'utilisation des cuisines, toilettes et douches. Après investigation on comprend que la modernisation de la station de la copropriété avait masqué le vrai problème en réalisant qu'il y a des WC à la plage, en contrebas juste à côté du poste de surveillance, avec une petite cuve et une pompe de relevage ; un mini station de relevage rudimentaire en somme. Ils ont été oubliés par le bureau conseil et par les services techniques lors de l'audit global des systèmes d'épuration.

En fait la station de relevage de la résidence déverse dans le collecteur qui récolte les eaux des quatre villas de l'avenue de la Comtesse en contrebas de la rue Bocuze et qui se déverse à son tour dans la cuve des WC. Très probablement lors du fonctionnement maxi du 15 août, la pompe des W.C sature, elle ne suffit plus à tout renvoyer vers le collecteur situé au niveau de la rue Bocuze. Et il y a débordement dans le collecteur des eaux de pluie.

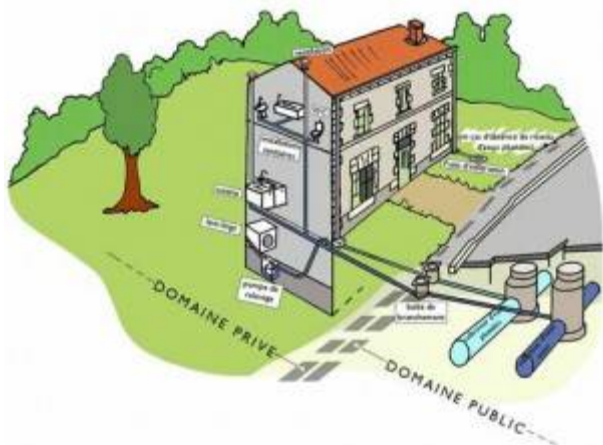
Il faut donc considérer la petite station des WC comme une vraie station, la moderniser, agrandir la cuve et installer des alarmes et une télésurveillance. J'ai obtenu des services techniques et du Maire l'engagement que ce travail serait fait avant l'été 2014.

Rétroactivement j'ai réalisé que l'on aurait alors deux stations modernes en cascade faisant double emploi et ai suggéré que la ville pourrait acquérir pour une somme symbolique la station de la résidence de la Comtesse qui n'aurait plus à gérer ni à financer son entretien et son fonctionnement. La ville de son côté ferait l'économie de la modernisation de la station associée aux WC. Deal gagnant gagnant. Il faudrait juste modifier les tuyauteries.

Je ne sais pas si des travaux ont été effectivement entrepris ayant décroché en mars 2014 mais, si ce n'est pas le cas, il est encore temps de se dépêcher. C'est urgent car si une nouvelle contamination venait aux oreilles de l'ARS, la plage de la Comtesse serait plombée.

---

## 5- Situation des collecteurs d'eaux usées dans la commune



Collecteurs d'eaux usées = égouts. La situation est paradoxale, la ville de Saint Quay Portrieux a été pionnière en beaucoup de domaines et en particulier dans le domaine de l'assainissement.

A l'exception d'une cinquantaine de résidences privées, tous les collectifs et toutes les maisons particulières sont raccordées aux égouts et 100 % en réseaux séparés.

En réseaux séparés cela veut dire que les eaux de pluie ne se déversent pas dans les égouts.

L'avantage théorique est de ne traiter à la STEP que les eaux usées, sans eaux de pluie mais, le réseau est centenaire, en bonne partie vétuste avec de nombreuses porosités et des entrées parasites d'eau de pluie, particulier dans la zone la plus ancienne du portrieux.

Le fermier a l'obligation contractuelle de remplacer chaque année 2 % de la longueur des tronçons (peut-être 3% ?).

A titre de comparaison le réseau de Nantes n'est qu'à 70 % en réseaux séparés Les STEP sont donc surdimensionnées.

---

## 6- Problèmes de voisinage



La problématique des eaux de baignade a bien entendu affecté toutes les communes du littoral et en particulier notre voisine, Etables sur Mer.

En raison des contaminations de leurs plages ils ont commencé à soupçonner le port de Saint Quay Portrieux, et nous avons reçu un courrier nous épinglant, et nous demandant de prendre des mesures correctives. A la réception du courrier, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas de marins chez ses auteurs et j'ai

flairé l'embrouille.

En effet, à marée descendante les ports se vident, et tous les courants de jusant portent vers le nord ouest, à peu près parallèlement à la côte, et on ne voit pas comment un seul litre d'eau pourrait aller à contre-sens, vers Etables !

A marée montante, lors du flot, les ports se remplissent. Ils ne peuvent pas à la fois se remplir et se vider vers Etables.

Conclusion, aucune goutte d'eau de nos ports n'impacte Etables sur Mer et les autres villes au sud est.

Réciproquement aucune goutte d'eau des villes au sud est n'impacte les ports. Inutile de se chercher des querelles de ce côté là. Depuis, calme plat du côté des doléances de nos voisins.

---

## 7- Les relevés du mois d'août 2013



Pour ce qui concerne les valeurs moyennes relevées, j'ai imaginé que l'eau des ports pouvait à contrario impacter l'eau de nos plages puisque lors du vidage des ports le flot s'écoule vers le nord ouest le long de nos plages. J'ai donc dressé une spécification de contrôles à effectuer au mois d'août 2013, au moment où le port d'Armor est le plus chargé de l'année.

Le port d'Armor aurait pu s'offusquer de ces contrôles, mais il a joué positivement le jeu et a apporté son concours. Il a de plus pris des mesures pour que les eaux de pluie subissent un traitement équivalent à celles de l'aire de carénage.

A mi-marée descendante, contrôler à peu près au même moment l'eau de la plage de la Comtesse en deux points et l'eau sortant d'une part du port du port à flot entre les deux phares et d'autre part celle sortant du port à marée entre les deux phares. Pour compléter les mesures, on a également contrôlé l'eau à environ 250 m de la balise du Port Es Leu, entre la vache et la sortie du port d'Armor, dans la trace théorique de l'écoulement de la rivière qui débouche à la plage du moulin, le Ponto. J'aurais aimé qu'une ou deux des 4 séances de mesures effectuées au mois d'août le soit un jour de pluie mais que nenni, il a fait beau.

Toutes les mesures étaient bonnes. Aucune contamination en provenance des ports contrairement à l'ânerie citée ci-avant. Bien sûr il faut être prudent et admettre que certains aléas ont pu être occultés, en particulier les jours de pluie. Nous n'avons toujours pas d'explication à ces valeurs moyennes qualifiées de "bonnes" mais pas "excellentes".

---

## 8- Évacuation des eaux épurées de la STEP



A la STEP, rien de se perd, tout se transforme en eau conforme. Les eaux récupérées aux postes de relèvement sont pompées vers la STEP. Elles subissent un premier dégrillage pour en séparer les matières solides. Ce sont les lingettes jetées dans les toilettes qui posent le plus de problèmes en se déchiquetant à ce niveau. Le processus actuel est bon, le travail de destruction des bactéries est efficace. C'est l'obligation de contrôler les nitrates (azote)

phosphore et autres polluants qui rend la station obsolète. Elle fonctionne en août à un débit supérieur aux valeurs de sa conception mais là ça passe encore. Elle a d'autant plus de mérite que, selon l'audit, la station de relevage du port récupère 400 m<sup>3</sup> d'eau de mer par jour, 15 jours par mois, en raison de la porosité des collecteurs enfouis. Soit 5 % de la masse d'eau traitée à la STEP en plus.



Ce parasitage a trois conséquences :

- Sursaturer la STEP lors des périodes à fonctionnement tendu.

- Pomper 400 m<sup>3</sup> par jour 15 jours par mois avec une pression de l'ordre de 4 kg/cm<sup>2</sup> ça représente une belle facture d'électricité à la charge du fermier donc en cascade à la charge de la ville.

- Enfin la présence d'eau de mer dans le processus d'épuration altère le traitement des eaux. Il est bien évident que la municipalité qui entreprendra la rénovation de la zone du Portrieux devra commencer avant toute chose par s'attaquer sérieusement aux collecteurs du port. On ne doit pas exclure d'avoir à les renouveler tout au long des quais Richet et de la République.



---

## 9- Émissaire des eaux traitées



Les eaux traitées à la STEP sont évacuées en mer par un long tuyau qui franchit le littoral au droit de la grève du Gerbot d'Avoine. La conduite se prolonge par une section immergée, un émissaire, qui débouche là où il y a une bouée verte, entre le Gerbot d'Avoine (le rocher, pas l'hôtel !) et la Hergue, dont la tourelle a disparu.

Ayant les plans de l'émissaire en mains, nous avons entrepris un examen avec le concours des plongeurs d'Aquapixel. Les plongeurs ont tourné en rond sans le localiser. Du coup on a utilisé les grands moyens, un lâcher de fluorescéine et nous avons eu la surprise de localiser la sortie de l'émissaire là où on ne l'attendait pas, 15° plus vers l'ouest, plus court d'une quarantaine de mètres. On imagine bien que lors de sa mise en place on ne connaissait pas les GPS et que la surveillance des travaux a dû être un peu flexible ! L'émissaire est cassé net en deux endroits, les poissons apprécient, ils sont au rendez-vous et se gavent ! La préfecture a préconisé sa réparation.

---

## 10- Écoulement de la STEP



Au moment de l'installation, une étude de la courantologie de la zone avait défini que le vidage du bassin de stockage de la STEP (bassin à marée, cf. photo) se ferait durant 3 h par jour à la marée descendante, donc au moment où le courant porte vers le nord-ouest. Ainsi aucun rejet n'impacte nos plages. Curieusement elles n'impactent pas non plus les plages au nord-ouest. La ville de





Alors quelle sera la base de la négociation avec les autres villes de la Communauté de Communes ?

- Faut-il envisager un renouvellement complet en un endroit plus excentré très coûteux mais avec l'idée d'être la ou une des grandes stations centrales du Sud Goëlo ?
- Faut-il récupérer partiellement les installations existantes ? On dispose d'assez de réserve foncière au droit de la STEP pour agrandir ou faire du neuf sur place.
- L'audit suggère que le béton des ouvrages de la STEP est usé. Il faut se défier de ce genre d'affirmation que les élus aiment entendre mais qui sont souvent professées avec beaucoup de légèreté par les bureaux d'audit. Par ce genre de formule les bureaux d'étude font basculer les décisions importantes en un trait de plume en s'économisant beaucoup de temps de travail et de responsabilités. Je ne saurais trop inciter les personnes maintenant en charge de ce dossier à se faire leur propre opinion et à ne pas se laisser influencer par ce genre de conclusion.
- Faut-il changer de processus d'épuration comme l'a fait Binic ?
- Définir un ordre des priorités ?

Pour ma part, j'aurai souhaité lancer sans attendre les travaux périphériques indépendants de la STEP et qui n'interfèrent pas :

- le relevage des eaux à la Comtesse
- l'investigation des défauts des collecteurs du port en temps masqué en vue de déclencher les travaux de réparation/renouvellement, avant tous travaux d'aménagement de la zone Portrieux. Je crains en effet qu'il soit nécessaire de tout défoncer et renouveler. J'espère me tromper !
- Réparer l'émissaire en mer, en raison de l'injonction préfectorale.
- Créer les bassins de rétention de la Comtesse puis de la Duchesse Anne.
- Changer la conduite de refoulement du poste de relèvement des Fontaines vers la STEP, sous Netto, en raison de sa section insuffisante entraînant des débordements de la bêche.

---

Mathieu Tanon.

Juin 2015